

**Spécialité : « Conduite de véhicule »**

**Option : « Conduite de véhicules poids lourds »**

Le conducteur de véhicules poids lourds conduit tout type de véhicules routiers supérieurs à 3,5 tonnes afin d'effectuer des opérations de transport de matériaux ou de marchandises relatifs aux voies publiques, déchets urbains, réseaux d'éclairage, d'eau et d'assainissement,...

Il utilise les moyens de manutention associés au chargement comme au déchargement. Il assure également la vérification de l'état du véhicule et des équipements de sécurité.

L'inscription dans cette option nécessite la détention du permis de conduire correspondant en cours de validité (permis C. Code de la route. Articles R 221-1 à R 221-21).

**Activités principales :**

**• Conduite et manœuvre d'un véhicule poids lourd sur la voie publique et les chantiers**

- Manœuvrer le véhicule avec dextérité et précision sur route ou chantier
- Respecter les règles de la circulation routière
- Utiliser le véhicule de façon rationnelle et optimisée
- Prendre et appliquer des consignes
- Prendre en charge et livrer de la marchandise
- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises
- Elaborer un itinéraire sur la base des consignes reçues

**• Mise en œuvre des outils propres à la spécialisation du véhicule**

- Réaliser des chargements, arrimages, déchargements, remplissages
- Régler des mécanismes simples (tension courroie, chenille, pression des pneumatiques,...)
- Utiliser les différentes fonctions et équipements du véhicule (ouverture, débâchage, hayon, suspension pneumatique...)
- Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules
- Utiliser les appareils de manutention

**• Application des règles de sécurité**

- Lire, comprendre et appliquer des consignes de sécurité
- Rendre compte de son activité
- Vérifier la sûreté du chargement
- Assurer les contrôles de sécurité et réagir en cas d'incident et d'accident à l'arrêt comme en circulation

**• Contrôle et maintenance préventive du véhicule**

- Contrôler un niveau d'huile, une pression, une tension
- Détecter les dysfonctionnements du véhicule
- Repérer et analyser les symptômes d'une panne
- Effectuer un dépannage simple
- Renseigner le mécanicien sur les dysfonctionnements
- Renseigner le carnet de bord du véhicule

**Compétences professionnelles**

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Connaître et appliquer le code de la route
- Connaître le vocabulaire professionnel usuel
- Connaître la réglementation en vigueur pour effectuer un transport de marchandises
- Connaître les règles permettant d'assurer la sûreté du chargement

- Connaître le rôle, l'emplacement, le principe de fonctionnement et les méthodes d'entretien des divers organes du véhicule
- Savoir localiser les points de contrôle et les équipements
- Savoir choisir et utiliser un disque de chronotachygraphe
- Connaître les tests de base pour identifier les principales pannes
- Savoir lire et interpréter une carte et un plan routier
- Savoir estimer les temps de parcours
- Connaître les règles en matière de repos
- Savoir collecter les renseignements nécessaires lors d'un accident et alerter les services d'intervention
- Savoir renseigner le constat amiable et le transmettre dans le délai imparti
- Connaître les sanctions encourues en cas de non-respect du code de la route et en cas de véhicule non conforme
- Savoir utiliser les gestes et postures adaptés et appliquer les protocoles de sécurité
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin

**Spécialité : Conduite de véhicules**  
**Option : Conducteur d'engins de travaux publics**

Le conducteur d'engins de travaux publics est généralement rattaché aux services techniques d'une structure communale, intercommunale, d'un conseil général ou conseil régional.

Il est chargé de conduire et d'utiliser des engins de chantiers sur la voie publique et sur les chantiers, tels que des mini-pelles, pelles hydrauliques, pelleuses, chargeuses, niveleuses, tractopelles.

Il travaille avec le responsable de chantier et les ouvriers à pied. Il est en relation avec l'atelier de maintenance de la collectivité, le magasin de pièces de rechange. Il peut également être en relation avec les entreprises du BTP.

**Activités principales**

➤ ***Conduite et manipulation d'engins de travaux publics afin de réaliser une fouille, un terrassement, un nivellement ou une extraction.***

- choisir l'engin adapté au travail demandé
- manœuvrer l'engin en sécurité, avec dextérité et précision
- manœuvrer et utiliser les dispositifs spéciaux embarqués (bras, flèche, balancier, godet de pelle...)
- respecter les règles de la circulation routière sur la voie publique
- participer à la préparation du chantier
- interpréter les documents graphiques d'exécution
- réaliser une tranchée (canalisations, blindages)
- creuser un support (dénivelé de la tranchée, fond de forme plat, bombé, fond de fouille..)
- taluter les sols ou décaper les talus et les accotements (végétation...) sur le lieu d'une tranchée prévue
- terrasser un espace (surface, chaussée)
- niveler le terrain (accotement, fossé, route...) selon les points de jalonnement
- curer un fossé (forme, profondeur, façonnage)
- charger un camion en répartissant la charge
- redonner un aspect naturel au chantier terminé (remblais, surface...).

➤ ***Contrôle et maintenance préventive de l'engin***

- réaliser des réglages de mécanismes simples (tension courroie, chenille, pression des pneumatiques)
- contrôler le niveau d'huile, la pression ou tension, le graissage du véhicule
- renseigner le mécanicien sur les dysfonctionnements
- renseigner le carnet de bord du véhicule.

**Compétences professionnelles**

- connaître les principes de fonctionnement des moteurs et des véhicules
- connaître le fonctionnement des outils spécialisés et équipements embarqués sur le véhicule (nivelettes, niveau laser..)
- savoir manœuvrer un godet de pelle
- savoir guider un engin (à la voix, aux gestes conventionnels)
- savoir lire un plan, prendre des mesures de cotes et réaliser des métrés
- avoir des notions de topographie et de géologie
- connaître les concepts élémentaires de physique (poids, masse, freinage...)
- connaître les équipements de protections individuelles nécessaires (baudrier, gants, chaussures de sécurité, casque...)
- connaître les règles de travail et les habilitations CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) ainsi que les autorisations de conduite d'engin
- connaître les gestes et postures adaptés ainsi que les gestes de premiers secours
- savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- savoir rendre compte à son supérieur,

**Spécialité : « Conduite de véhicule »**

**Option : « Mécanicien des véhicules à moteur Diesel »**

Le mécanicien automobile est chargé de l'entretien, de la réparation et du réglage des organes mécaniques des véhicules à moteur. Il est responsable de la sécurité de la voiture qui lui est confiée.

Il établit un diagnostic en cas de panne ou d'accident, localise la panne ou les organes mécaniques défectueux et détermine le mode de réparation. Il répare ou change la pièce endommagée.

**Activités principales :**

**• Entretien courant du moteur et des organes mécaniques du véhicule**

- Identifier le type de véhicule et ses caractéristiques techniques
- Informer les différents responsables des contraintes techniques inhérentes à certains choix
- Effectuer les réglages du moteur, des organes mécaniques et des différents systèmes équipant un véhicule

**• Détection et diagnostic de pannes**

- Identifier un défaut de fonctionnement et en rechercher méthodiquement la cause
- Evaluer le temps d'intervention
- Utiliser les matériels de contrôle et de diagnostic
- Mesurer, contrôler une usure, un jeu de fonctionnement

**• Intervention sur les différents systèmes et circuits du véhicule**

- Rédiger un ordre de réparation
- Faire fonctionner les équipements d'atelier : treuil, pont, outillage,...
- Réparer un élément mécanique
- Déposer, échanger ou reposer des éléments mécaniques

**• Sécurisation, utilisation et entretien des outillages**

- Assurer la maintenance courante de l'outillage et du matériel
- Modifier un équipement pour l'adapter à des contraintes particulières
- Lire, comprendre et appliquer des consignes de sécurité

**• Contrôle du véhicule**

- S'assurer que le véhicule est prêt à rouler en ayant effectué les principaux contrôles : éclairage, freinage, pneumatique, différents niveaux de liquide du véhicule...
- Contrôler son travail
- Réaliser des essais et conduire un véhicule

**Compétences professionnelles**

- Savoir rendre compte : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels, informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix....
- Connaître l'organisation générale d'un véhicule
- Savoir intervenir sur :
  - ♦ les équipements : combustible, circuits d'alimentation, bougies de préchauffage, alternateur, pompes d'alimentation et filtres, injecteurs, pompes d'injection, suralimentation, turbocompresseur.
  - ♦ le circuit d'alimentation basse pression : calage de pompes, purge du circuit, contrôle des pompes d'alimentation, entretien des filtres ;
  - ♦ le circuit haute pression et les injecteurs : vérification et tarage d'injecteurs, positionnement de l'injecteur sur le moteur, réalisation d'une canalisation haute pression ;
  - ♦ la pompe à injection : principe de fonctionnement, initiation au contrôle et au réglage sur banc d'une pompe en ligne, initiation au contrôle et au réglage sur banc d'une pompe rotative
  - ♦ l'échappement ;
  - ♦ les organes de transmission : notions élémentaires sur le rôle et le fonctionnement de l'embrayage, la boîte de vitesses, la transmission et les joints déformables, le pont arrière et le différentiel ;
  - ♦ la suspension : les différentes technologies utilisées dans la construction automobile ;

- ♦ le freinage : principe de la commande hydraulique, les différentes réalisations (tambours, disques), les correcteurs de freinage ;
- ♦ les équipements électriques : le circuit de démarrage, le circuit de charge, le circuit d'éclairage et de sécurité, les circuits annexes
- Avoir des notions élémentaires sur : les organes fixes, les organes mobiles, les organes de la distribution, les organes de graissage, les organes de refroidissement
- Savoir lire la documentation technique et réglementaire (carnets de bords, bon de travaux,...)
- Connaître les systèmes mécaniques
- Connaître les techniques de contrôle des véhicules, des matériels
- Maîtriser le fonctionnement des différents types d'appareillages électroniques de mesure
- Savoir lire et comprendre un plan (normes et symboles), une notice technique d'entretien, une consigne de sécurité
- Connaître et porter les équipements de protections individuelles nécessaires (gants, lunettes, chaussures de sécurité, casque, masque respiratoire...)
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité des installations, sécurité des personnes
- Savoir appliquer les protocoles de sécurité
- Connaître et porter les équipements de protection individuelle nécessaires
- Avoir les gestes et postures adaptés notamment lors de la manutention de charges lourdes
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe